



Commune de
PLOEMEL
Département du Morbihan

Plan Local d'Urbanisme

N°5 Règlement graphique
Secteur ouest



L'Atelier d'Ys
21 rue du Tréfle
35520 La Mezière
02.99.66.67.81

ZONES URBAINES

- UA (Centre ancien du bourg)
- UB (Extensions pavillonnaires ; zones agglomérées hors bourg)
- UC (Golf de Saint-Laurent)
- UI (Zones d'activités)

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- 1AUB (A vocation principale d'habitat)
- 1AUI (A vocation économique)
- 1AUz (ZAC Nord Gare)

ZONES AGRICOLES

- AA (Espaces agricoles)
- AI (STECAL à vocation économique)
- AZH (Zones humides)

ZONES NATURELLES

- NA (Espace naturel)
- NE & NES (Équipements collectifs et STECAL à vocation d'équipements collectifs)
- NG & NGs (Golf de Saint-Laurent et STECAL pour la pratique du golf)
- NL (STECAL à vocation de loisirs)
- NT (STECAL à vocation d'hébergement touristique)
- NZH (Zones humides)

INFORMATIONS DIVERSES

- Cours d'eau
- Marges de recul sur routes
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Entités archéologiques

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

- Protection environnementale
 - Espace boisé classé (L 113-1 du CU) – Boisements
 - Élément de paysage (L 151-23 du CU) – Boisements
 - Élément de paysage (L 151-23 du CU) – Linéaires bocagers
- Protection architecturale
 - Changement de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU)
 - Élément de paysage (L 151-19 du CU) – Construction

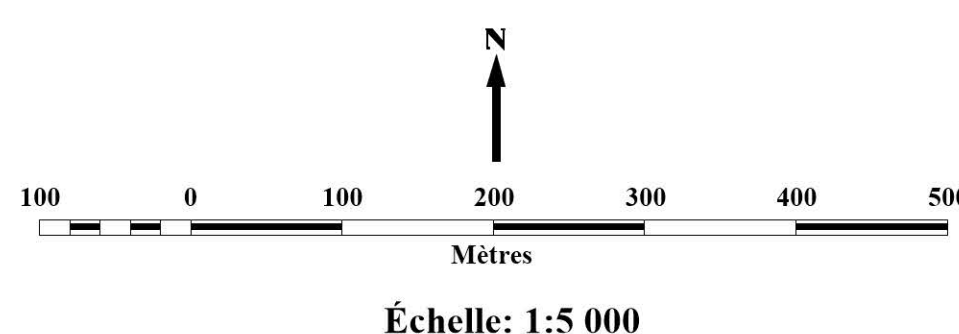
SERVITUDES PARTICULIERES

- Cheminements doux
 - Cheminements doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)
- Mixité sociale
 - Secteur de diversité sociale (L 151-15 du C.U.)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L 151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement de voirie	COMMUNE	680 m²
2	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	570 m²
3	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	105 m²
4	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	70 m²
5	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	333 m²
6	Aménagements pour liaison douce	COMMUNE	375 m²
7	Aménagements d'un espace récréatif	COMMUNE	8 227 m²



Échelle : 1/5 000e
Arrêt en date du 2 octobre 2018